

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**VILLE
de
MORESTEL**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de MORESTEL le lundi 14 novembre 2022 à 20 heures sous la présidence de Monsieur Frédéric VIAL, Maire.

Etaient présents : Céline BONVINI, Sandrine BUDIN, Brigitte CESAR, Guillaume DAVID (arrivé à 20h48 au point n°14), Alexandra DURY, Estelle GHORIS, Thierry GUILLEM, Christophe GUSI, Bernard JARLAUD, Estelle KELLER, Virginie LAURENT-MEYER, Paul LAVIE, Wilfried MADULI, Aurélie MARMONIER, Alain MOIROUX, Jean-Philippe PAUGET, Michelle PILOZ, Stéphanie RADESIC, Aimé VIAL, Frédéric VIAL.

Ont donné pouvoir ou sont excusés :

Sukran BOYRAZ (pouvoir à Michelle Piloz), Laurent COUGOULIC (pouvoir à Christophe GUSI), Guillaume DAVID arrivé à 20h48 au point n°14 (pouvoir à Estelle GHORIS), Yoann GODET (pouvoir à Alain MOIROUX), Michèle GAUTHIER (pouvoir à Stéphanie RADESIC), Marie-Lise PERRIN (pouvoir à Aimé VIAL), Sandrine BOUVAREL (pouvoir à Thierry GUILLEM), Sébastien GACON.

Date de convocation : 8 novembre 2022.

Secrétaire de séance : Wilfried MADULI

Nombre de conseillers votants : 26

Présents : 19

Pour :

Contre :

Abstention :

Délibération n°86-2022 : Vente de pots de miel à l'office de Tourisme Intercommunal des Balcons du Dauphiné

Depuis 2018, la commune loue à des fins pédagogiques des ruches à un apiculteur qui sont installées dans les jardins de la maison Ravier.

En contrepartie de la location des ruches, la commune perçoit des pots de miel (8.75kg/ruche)

Par délibération n°103/2018 en date du 12 décembre 2018, le conseil municipal a approuvé la vente de ces pots de miel à l'Office du Tourisme Intercommunal des Balcons du Dauphiné.

Le conditionnement initialement de 250g est proposé également en 125g.

Il convient de revoir les tarifs en conséquence.

Après délibération, à l'unanimité (26 voix pour)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- APPROUVE la vente de pots de miel à l'office Intercommunal des Balcons du Dauphiné
- FIXE le prix à
 - o 4€ le pot de 250g ;
 - o 2€ le pot de 125g.

POUR COPIE CONFORME

Fait à MORESTEL, le 14 novembre 2022

CERTIFIÉ EXECUTOIRE APRÈS :

Le Maire,

Frédéric VIAL



Accusé de réception en préfecture
038-213802614-20221114-DEL-86-2022-DE
Date de télétransmission : 17/11/2022
Date de réception préfecture : 17/11/2022

TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :